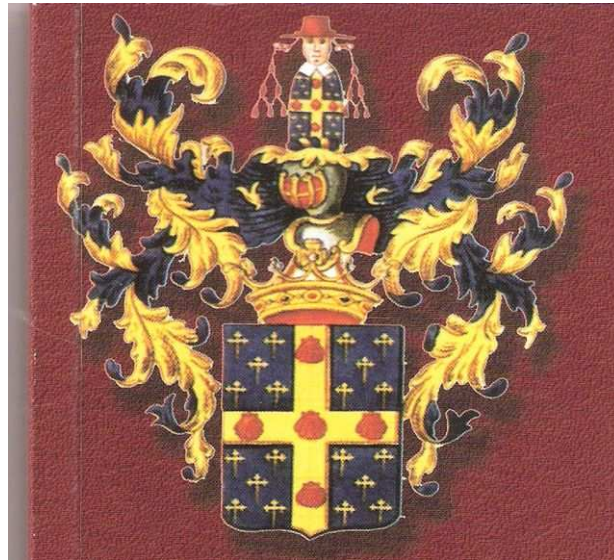


## La Nomination d'un Curé en 1601

L'église de Cheratte est une fondation du Duc de Limbourg, vers le IXe ou Xe siècle. C'est donc le seigneur du lieu de Cheratte qui, comme le prévoit les coutumes, a le droit de nommer le curé desservant de l'église.

Les curés successifs seront donc nommés par les instances seigneuriales de chaque époque. Les revenus de la cure de Cheratte étant assez abondants, il y aura toujours des prétendants de bonne lignée pour occuper cette charge.

Le 10.6.1560, la Cour féodale de Brabant, au nom du gouvernement de Bruxelles, toujours à court d'argent pour l'entretien des troupes espagnoles cantonnées aux Pays-Bas, donne engagère du ban de Cheratte, à Jacques II, seigneur d'Argenteau, pour le compte du roi d'Espagne Philippe II, pour la somme de 5699 florins. Le 20.6.1561, il acquiert, toujours par engagère, la terre de Trembleur, ban voisin de celui de Cheratte.



*armes des d'Argenteau*

Jacques II d'Argenteau est seigneur d'Argenteau, avoué héréditaire de Richelle (depuis 1537) et seigneur engagiste de Cheratte de 1560 à 1594 ( jusqu'en 1574 d'après Dujardin) ainsi que de Trembleur de 1561 à 1563.

Sa petite nièce Ursule Scheiffert ou Schieffart de Mérode, Dame d'Argenteau, de Borgharen et de Cheratte, fait relief le 19.1.1591.

Elle a hérité, de son oncle Jean d'Argenteau, la seigneurie d'Argenteau en 1590.

*(les blasons sont tirés de l'ouvrage de François Beaujean et Charles Demars : Atlas Héraldique de la Basse Meuse . SRAHV 2001)*

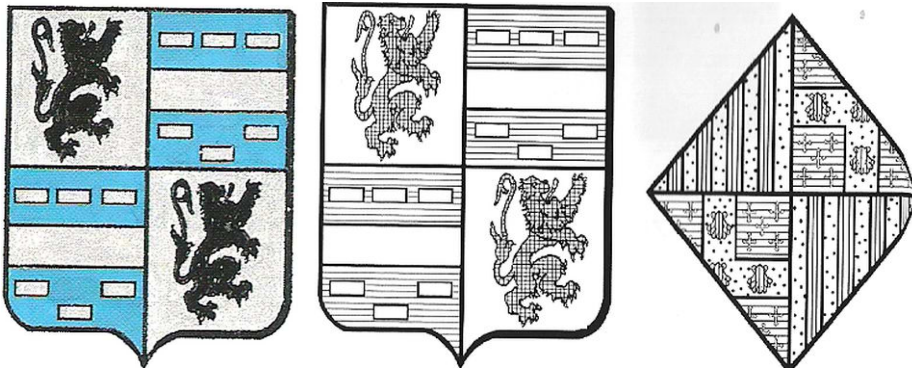


*armes des Merode*

Elle épouse Jean-Philippe de Mérode, baron de Houffalise et marquis de Trelon et de Beaucarmée, en la chapelle du château d'Argenteau le 18.7.1589.

Jean Philippe de Merode meurt le 5.2.1597 à Argenteau.

En secondes noces, Ursule épouse Jean Schellart d'Obbendorff, baron de Denwert ,le 4.8.1602. Celui-ci devient donc seigneur de Cheratte en 1597 jusqu'en 1608.



*armes de Jean Schellart d'Obbendorff et de Ursule Scheiffert de Merode*

L'engagère sur Cheratte sera remboursée , par le Fisc royal, à la maison d'Argenteau, qui perdra ainsi tout pouvoir sur Cheratte en 1608.

C'est donc les seigneurs d'Argenteau qui nomment, en 1601, le nouveau curé de Cheratte.

Les examens pour l'admission aux cures dans l'ancien diocèse de Liège (Leodium n°3) donne pour cette année 1601 :

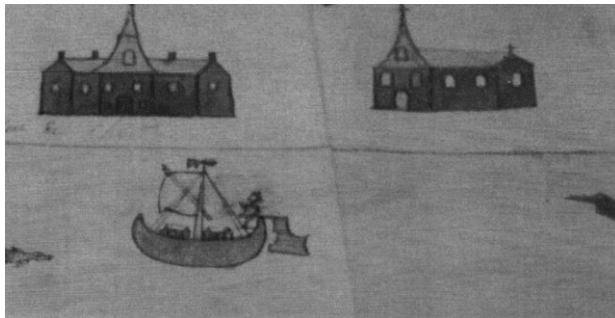
« Cherat. Andreas de Florzee alias Hortchamps, prêtre depuis huit ans, qu'il a passé en partie à Sprimont, en partie à Malmedy, est admis à l'église de Cheratte, qu'il a obtenue par voie de permutation canonique, 28 novembre 1601. »

« Cheratte, archidiaconé de Hesbaye, concile de Maestricht, actuellement arrondissement de Liège, canton de Dalhem ».

Les même examens pour 1600 (Leodium n° 78) :

« Sewe. Gerardus, de Rachamps (Rakampensis), fils de Henri Ambrosii, coadjuteur du curé de Cheratte depuis l'année 1604, est admis à desservir l'église de Saive jusqu'à la fête de St Jean. 16 mars 1600. »

« Vantes. Egidius Lucionis, de Jupille, religieux du St Sépulchre, muni d'un bon témoignage du curé de Cheratte, est admis comme coadjuteur du curé de Wandre, à condition de se représenter à l'examen avant la fête de St Jean. 27 mars 1600.



*Trois représentations de l'ancienne église de Cheratte Notre Dame*